

Rapport annuel

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES
Secteur des HAUTES CÔTES

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	7
■	LONGUEUR DU RESEAU	8
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	9
■	LE PRIX DE L'EAU DE CHAUX MEUILLEY TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 10	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009	11
■	LE PRIX DE L'EAU COMMUNE D'ARCENANT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	12
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013	13
■	LE PRIX DE L'EAU FUSSEY - MAGNY LES VILLERS - MAREY LES FUSSEY TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	14
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013	15
■	LE PRIX DE L'EAU DE CHAUX MEUILLEY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	16
■	LE PRIX DE L'EAU COMMUNE D'ARCENANT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	17
■	LE PRIX DE L'EAU FUSSEY - MAGNY LES VILLERS - MAREY LES FUSSEY Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	18
■	RECETTES D'EXPLOITATION	19
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	20
■	QUALITE DE L'EAU	20
■	CONCLUSIONS ARS	20
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	20
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	22
■	PERFORMANCE DU RESEAU	23
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	24
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	25
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	25
■	ETAT DE LA DETTE	25
■	AMORTISSEMENTS REALISES	25
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	26
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	26

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES Secteur des HAUTES CÔTES regroupe les communes de ARCENANT, CHAUX, FUSSEY, MAGNY-LÈS-VILLERS, MAREY-LÈSFUSSEY et MEUILLEY.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 930 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX en vertu de 3 contrats et de leurs avenants ayant pris effet ainsi :

- *Communes de FUSSEY, MAGNY-LÈS-VILLERS, MAREY-LÈS-FUSSEY*

Contrat d'affermage ayant pris effet le **01/01/2010** , avec échéance le **31/12/2017**.

- *Commune d'ARCENANT*

Contrat d'affermage ayant pris effet le **01/01/2010** , avec échéance le **31/12/2021**.

- *Communes de CHAUX et MEUILLEY*

Contrat d'affermage ayant pris effet le **01/01/2014**, avec échéance le **31/12/2025**.

Les principaux avenants aux contrats sont les suivants :

Contrat Chaux et Meuilley

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	02/07/2010	Régime de la TVA : assujettissement direct

Contrat d'Arcenant

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	20/04/2010	Arrêt de la vente eau aux Communes de Meuilley et Chaux, mise en place du radio relevé, DT DICT, application de la loi Warsmann, assujettissement de la TVA, harmonisation de la tarification sur le périmètre
2	25/07/2012	Avenant concernant le maintien ou l'amélioration du rendement technique du réseau prévoyant des pénalités en cas de R < 75%

Contrat Fussey, Magny lès Villers et Marey lès Fussey

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	02/07/2010S	Régime de la TVA : assujettissement direct
2	01/01/2010 S	Scission du SI Pays Beaunois. Création d'un nouveau contrat

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations > 6m, des captages, des forages, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Export Permanent	Com Com Gevrey Chambertin, pour alimentation Commune de CHEVANNES *
Convention d'Export	Commune de Villers la Faye
Convention d'Import Permanent	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD

La commune de CHEVANNES s'alimente en eau potable exclusivement depuis la ressource du Syndicat.

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2016 [m ³]	Prélèvement 2017 [m ³]	Variation 2016/2017
Ressource Source de CHEVANNES		46 158	44 306	-4,01 %
Source de Montmain		32 150	34 900	+8,55 %
Total des prélèvements [m³]		78 308	79 206	+1,15 %

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m ³]	Importé en 2017 [m ³]
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD	25 753	25 797

- *Volumes produits*

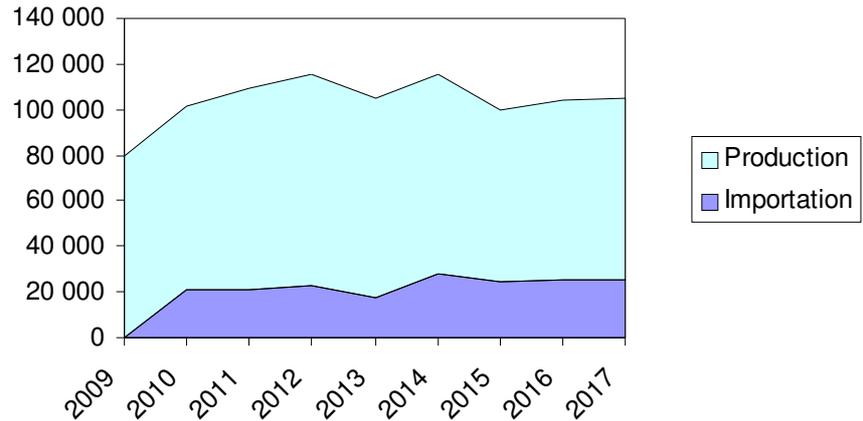
Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2016 [m ³]	Production 2017 [m ³]	Variation 2016/2017
Traitement de Chavanne simple désinfection		46 158	44 306	-4,01 %
Traitement Les Cerisiers simple désinfection	450	32 150	34 900 *	+8,55 %

* 5916 m³ ont été transférés depuis la production Les Cerisiers vers le service de Chaux et Meuilley..

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m ³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	78 308	79 206	+1,15 %
Importations	25 753	25 797	+0,17 %
Total général	104 061	105 003	+0,91 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

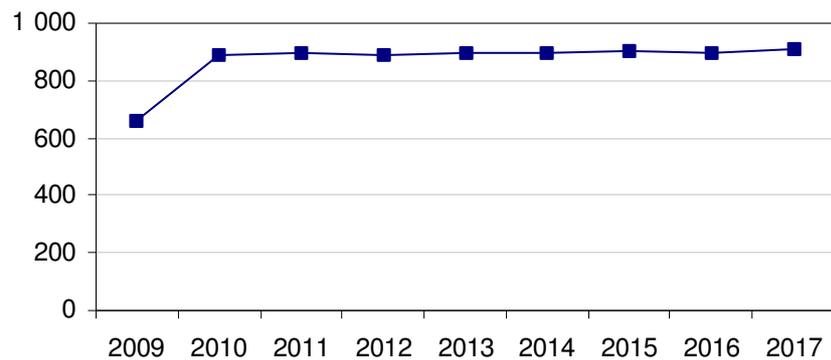


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	896	907	+1,23 %
Nombre d'abonnements non domestiques	-	-	
Nombre total d'abonnements	896	907	+1,23 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Evolution du nombre total d'abonnements



- Abonnés de l'entité tarifaire de chaux meuilley

CHAUX	208
MEUILLEY	215
Total des abonnés	423

- Abonnés de l'entité tarifaire commune d'Arcenant

ARCENANT	261
----------	-----

Total des abonnés

- Abonnés de l'entité tarifaire Fussey - Magny lès Villers - Marey lès Fussey

FUSSEY	60
MAGNY-LÈS-VILLERS	122
MAREY-LÈSFUSSEY	41
Total des abonnés	223

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

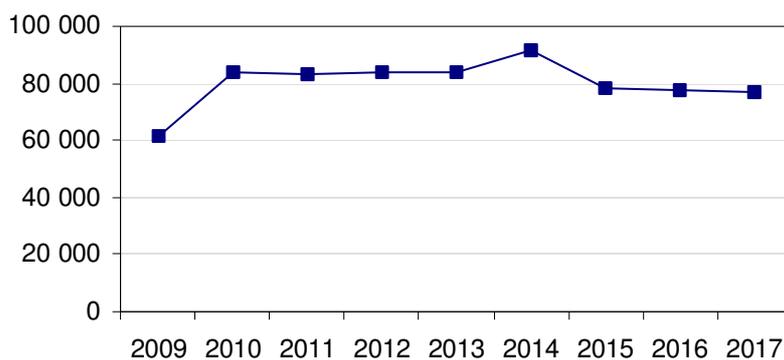
Volumes [m ³]	2016	2017	Variation
Volume produit	78 308	79 206	+1,15 %
Volume importé	25 753	25 797	+0,17 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	104 061	105 003	+0,91 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	77 664	77 039	-0,80 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	77 664	77 039	-0,80 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 85 m³ par an. Elle était de 87 m³ en 2016.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m ³]	Exporté en 2017 [m ³]
VILLERS-LA-FAYE	0	0
Volume total exporté	0	0

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	35,3	35,0	-0,77 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
10/04/2012	Délibération fixant le tarif pour la part syndicale.
17/09/2013	Délibération adoptant un fonds de renouvellement des réseaux
19/12/2017	Délibération de la Communauté de Communes qui confirme le tarif de l'eau potable pour la part collectivité voté par le SIE des Hautes Côtes , suite à la prise de la compétence eau potable à compter du 1er janvier 2018.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont fixés par les contrats et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2018 :
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant sont variables selon les contrats.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,28 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,29 €

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur des HAUTES CÔTES

EAU POTABLE

2017

tarif domestique de chaux meuilley

■ LE PRIX DE L'EAU DE CHAUX MEUILLEY Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,89	45,44	+1,23 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5870	0,5950	+1,36 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	10,00	10,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,26	0,26	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0559	0,0735	+31,48 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

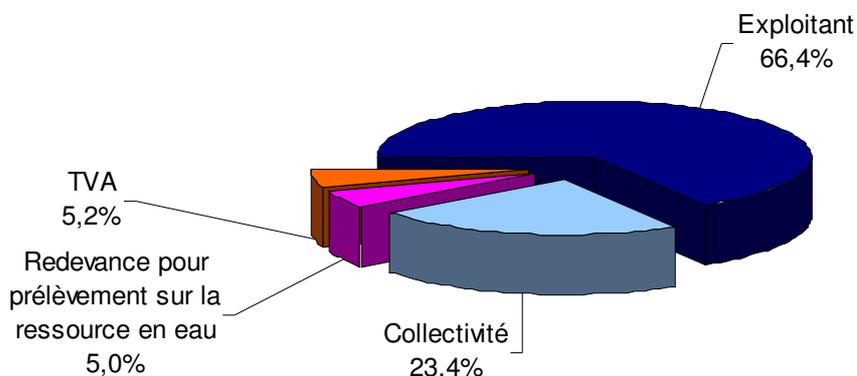
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	115,33	116,84	+1,31 %
Collectivité	41,20	41,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,71	8,82	+31,45 %
TVA	8,98	9,18	+2,23 %
Total [€ TTC]	172,22	176,04	+2,22 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,96 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,47 €/m³

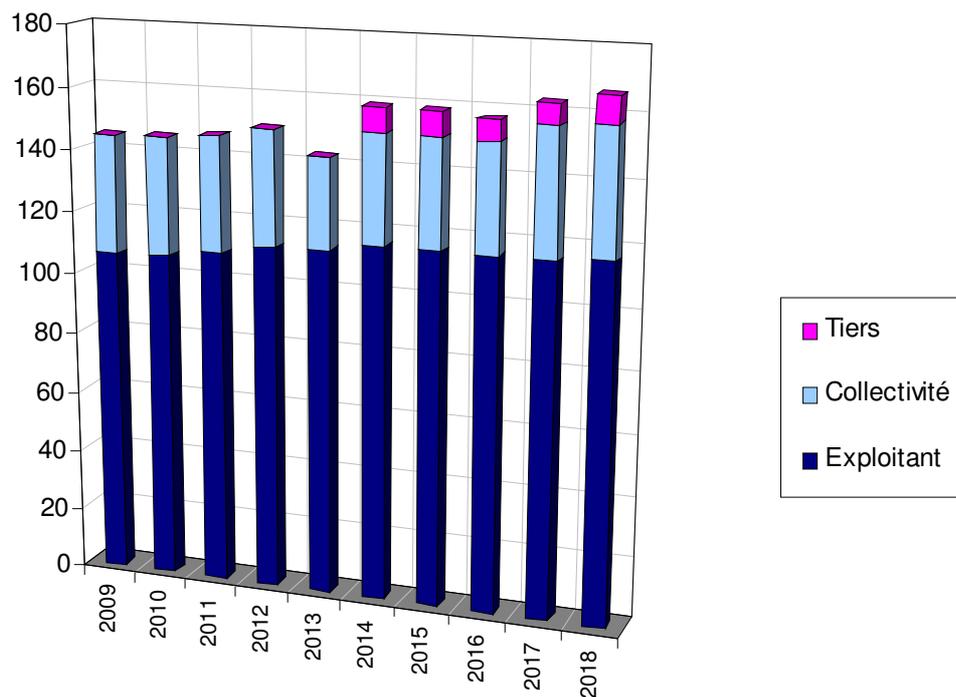
Répartition au 1er janvier 2018



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	106,23	38,40	0,00	144,63
2010	106,89	38,40	0,00	145,29
2011	109,12	37,60	0,00	146,72
2012	112,35	37,60	0,00	149,95
2013	113,13	29,20	0,00	142,33
2014	115,68	35,20	8,04	158,92
2015	115,68	35,20	8,10	158,98
2016	115,33	35,20	6,71	157,24
2017	115,33	41,20	6,71	163,24
2018	116,84	41,20	8,82	166,86



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES Secteur des HAUTES CÔTES

EAU POTABLE

2017

tarif domestique commune d'Arcenant

■ LE PRIX DE L'EAU COMMUNE D'ARCEANT Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,70	45,45	+8,99 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4890	0,5947	+21,62 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	10,00	10,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,26	0,26	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0559	0,0735	+31,48 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

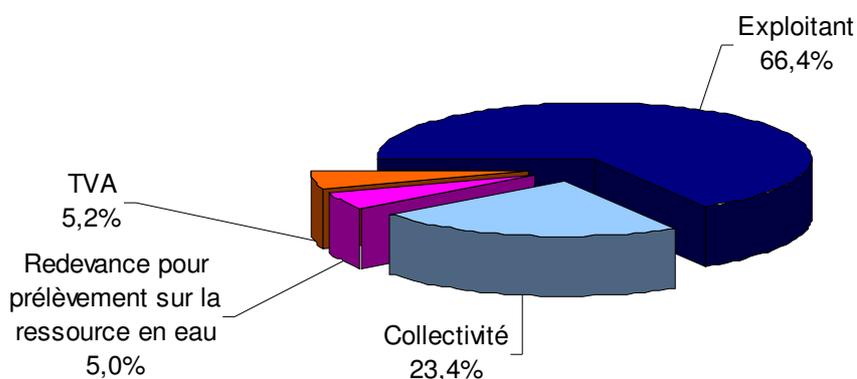
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	100,38	116,81	+16,37 %
Collectivité	41,20	41,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,71	8,82	+31,45 %
TVA	8,16	9,18	+12,50 %
Total [€ TTC]	156,45	176,01	+12,50 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+11,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,47 €/m³

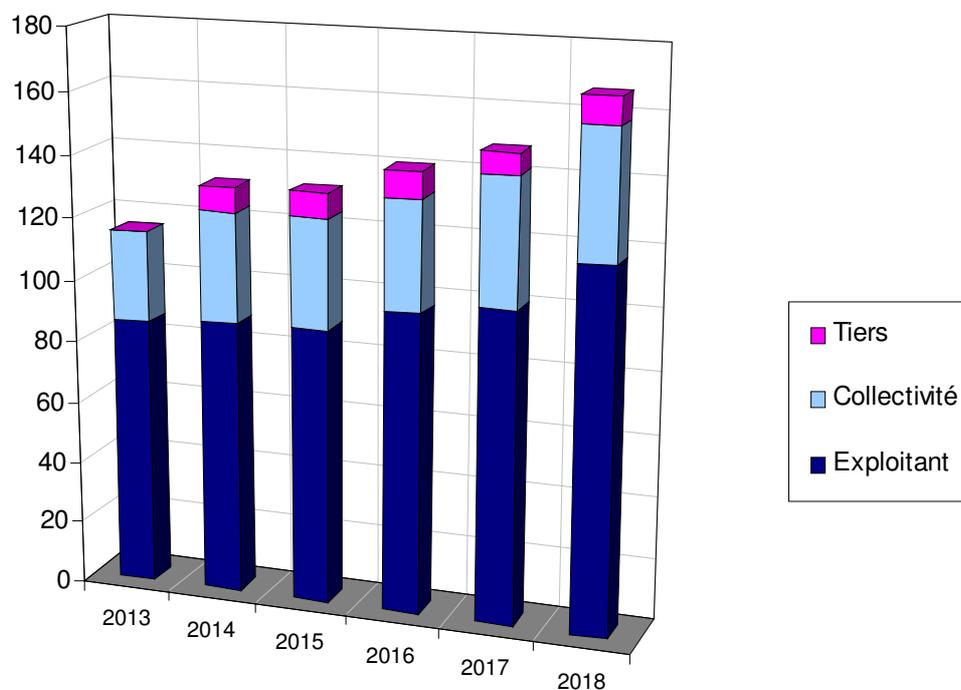
Répartition au 1er janvier 2018



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013	86,33	29,20	0,00	115,53
2014	88,39	35,20	8,04	131,63
2015	88,77	35,20	8,10	132,07
2016	97,04	35,20	8,40	140,64
2017	100,38	41,20	6,71	148,29
2018	116,81	41,20	8,82	166,83



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur des HAUTES CÔTES

EAU POTABLE

2017tarif domestique Fussey - Magny lès Villers - Marey lès Fussey

■ LE PRIX DE L'EAU FUSSEY - MAGNY LES VILLERS - MAREY LES FUSSEY Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,45	45,44	+21,34 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7787	0,5950	-23,59 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	10,00	10,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,26	0,26	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,085	0,0735	-13,53 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

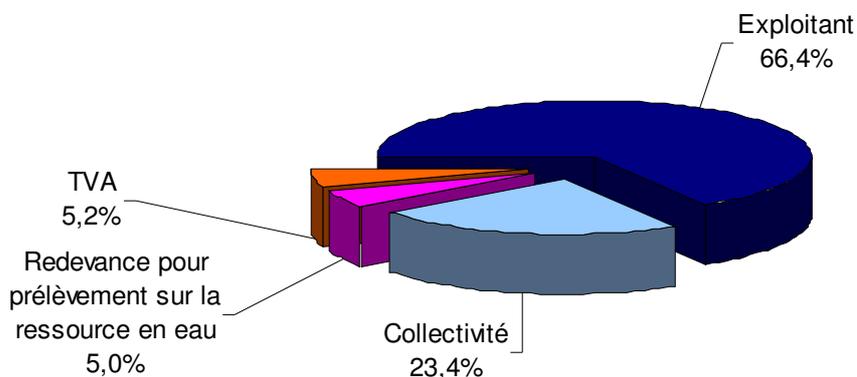
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	130,89	116,84	-10,73 %
Collectivité	41,20	41,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,20	8,82	-13,53 %
TVA	10,03	9,18	-8,47 %
Total [€ TTC]	192,32	176,04	-8,47 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-8,16 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,47 €/m³

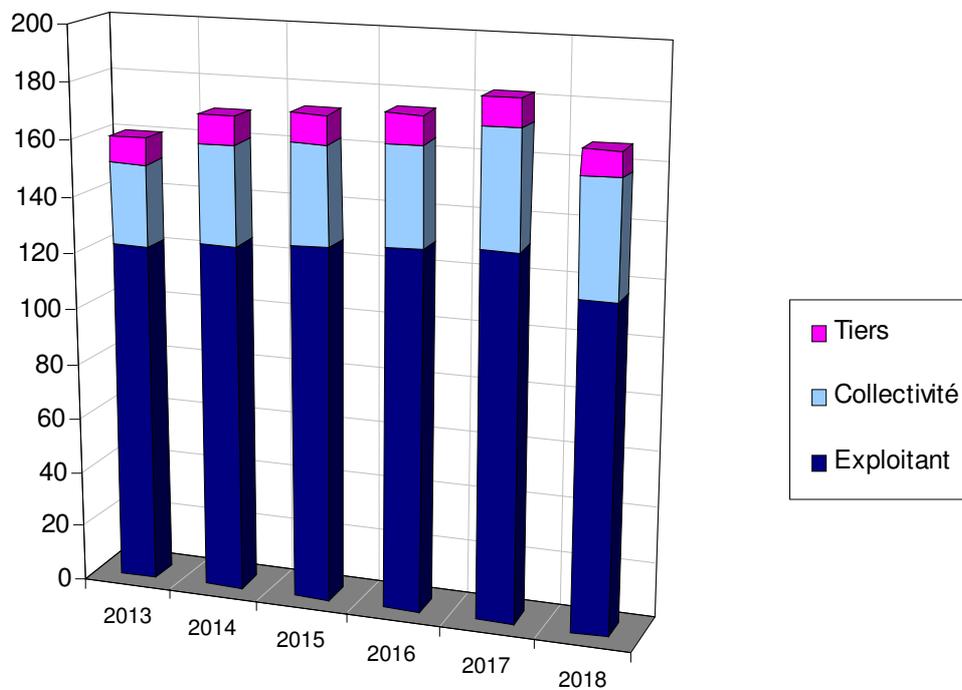
Répartition au 1er janvier 2018



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013	122,00	29,20	9,48	160,68
2014	124,96	35,20	10,20	170,36
2015	127,22	35,20	10,20	172,62
2016	129,23	35,20	10,20	174,63
2017	130,89	41,20	10,20	182,29
2018	116,84	41,20	8,82	166,86



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUISTS ST GEORGES Secteur des HAUTES CÔTES

EAU POTABLE

2017

tarif domestique de chaux meuilley

■ LE PRIX DE L'EAU DE CHAUX MEUILLEY y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,89	45,44	+1,23 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5870	0,5950	+1,36 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	10,00	10,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,26	0,26	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0559	0,0735	+31,48 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

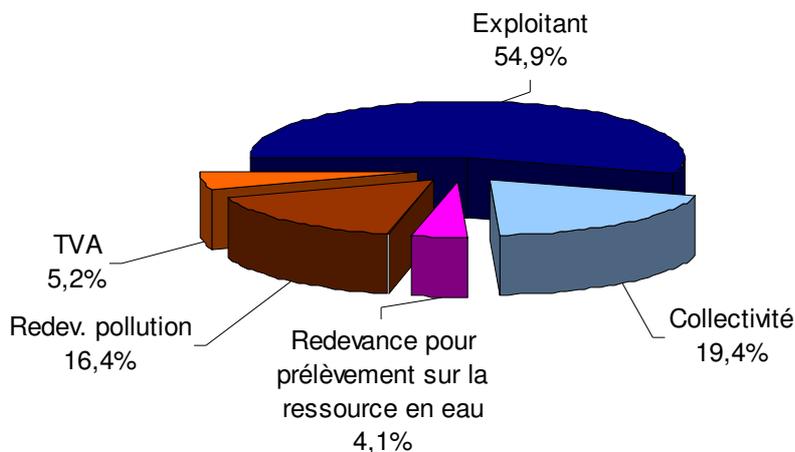
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	115,33	116,84	+1,31 %
Collectivité	41,20	41,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,71	8,82	+31,45 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,00 %
TVA	10,89	11,09	+1,84 %
Total [€ TTC]	208,93	212,75	+1,83 %

Variation : Total TTC
+1,83 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,77 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur des HAUTES CÔTES

EAU POTABLE

2017

tarif domestique commune d'Arcenant

■ LE PRIX DE L'EAU COMMUNE D'ARCEANT y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,70	45,45	+8,99 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4890	0,5947	+21,62 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	10,00	10,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,26	0,26	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0559	0,0735	+31,48 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

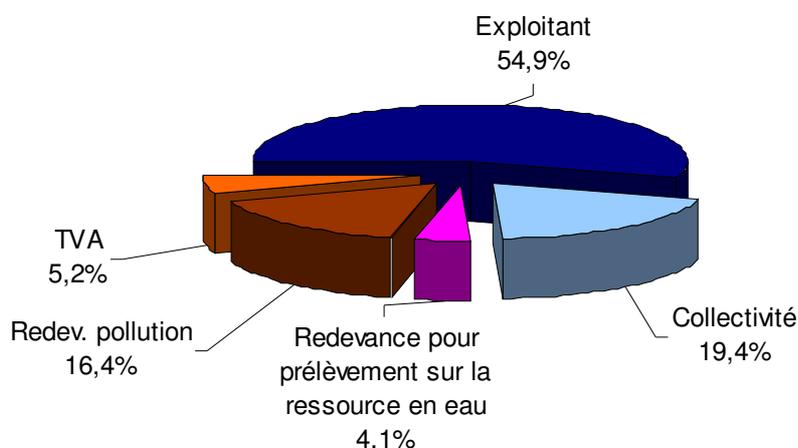
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	100,38	116,81	+16,37 %
Collectivité	41,20	41,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,71	8,82	+31,45 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,00 %
TVA	10,07	11,09	+10,13 %
Total [€ TTC]	193,16	212,72	+10,13 %

Variation : Total TTC
+10,13 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,77 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIITS ST GEORGES Secteur des HAUTES CÔTES

EAU POTABLE

2017tarif domestique Fussey - Magny lès Villers - Marey lès Fussey

■ LE PRIX DE L'EAU FUSSEY - MAGNY LES VILLERS - MAREY LES FUSSEY y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,45	45,44	+21,34 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7787	0,5950	-23,59 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	10,00	10,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,26	0,26	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,085	0,0735	-13,53 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

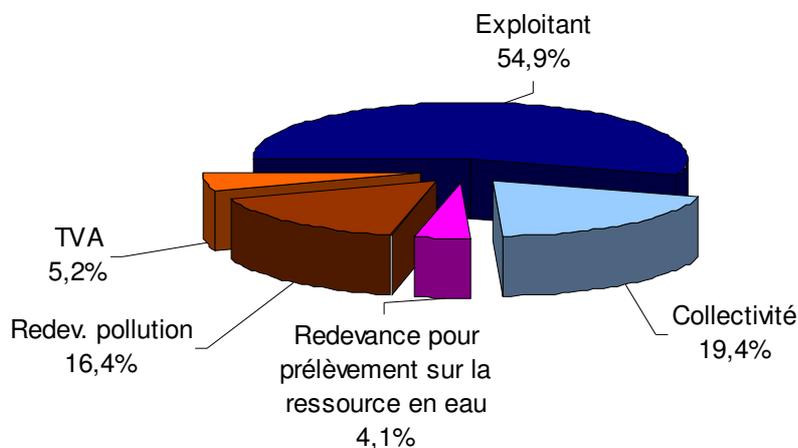
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	130,89	116,84	-10,73 %
Collectivité	41,20	41,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,20	8,82	-13,53 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,00 %
TVA	11,94	11,09	-7,12 %
Total [€ TTC]	229,03	212,75	-7,11 %

Variation : Total TTC
-7,11 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,77 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	29 376,49 €	28 837,00 €	-1,84 %
Recettes de volume exporté	690,00 €	-	
Total recettes de vente d'eau	30 066,49 €	28 837,00 €	-4,09 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	85 432,00 €	88 014,00 €	+3,02 %
Total recettes de vente d'eau	85 432,00 €	88 014,00 €	+3,02 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	4 602,00 €	3 537,00 €	-
Autres recettes	5 206,00 €	7 980,00 €	-
Total des recettes	95 240,00 €	99 531,00 €	4,5 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	16	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	9	0	100 %	-

■ CONCLUSIONS ARS

Arcenant

Bactériologie : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

Physico-chimie : Cette eau est restée conforme pour les nitrates. Les pesticides n'ont pas été analysés cette année.

Chaux et Meuilley

Bactériologie : L'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique.

Physico-chimie : Cette eau est restée conforme pour les nitrates et pour les pesticides.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Import d'eau traitée depuis COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE - COTE ET SUD

	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
--	------	---

Ressource Source de CHEVANNES

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Source de Montmain

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

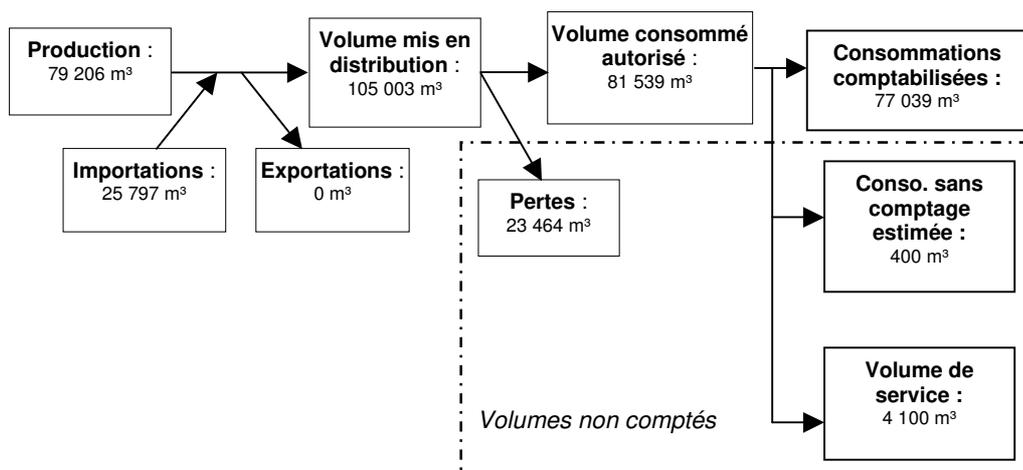
valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable		
53 %		

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100 %	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	0
Nombre de points total obtenus			95
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 400 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 100 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	80,7 %	85,8 %	83,1 %	79,2 %	77,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

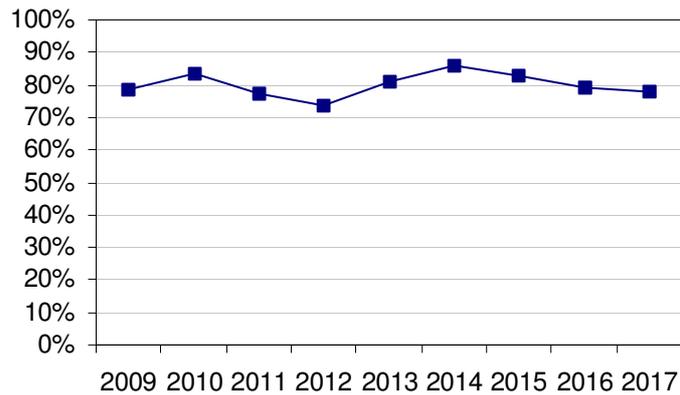
- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,7	1,3	1,7	2,1	2,2

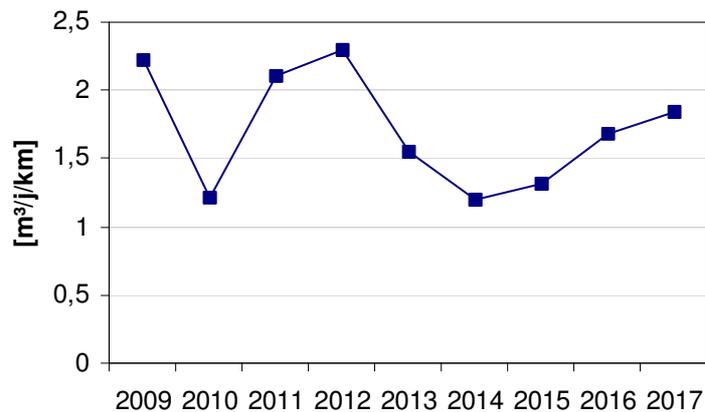
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,5	1,2	1,3	1,7	1,8

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	1,190	0	0	NC

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Pas d'information.

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	114 653,14 €	103 504,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	14 932,01 €	14 933,00 €
dont en intérêts	4 139,70 €	3 784,00 €
dont en capital	10 792,31 €	11 149,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	9 947 €	9 947 €	22 826 €	11 804 €	16 089 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance versements à un fonds de solidarité	28,00 €	45,00 €
nombre de demandes reçues	1	1
nombre d'aides accordées	1	1